

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

PRESENTS

B. LACOMBRE, P. BALVAY, A. BONIN, I. CHARRY, O. FELTIN, J-F. GARNIER, P. FERREIRA, Y. GROSPERRIN, P. HABERTHUR, M. LEBLANC, I. MASSON, A. PENSIVY, L. POMMIER

Absents excusés : M. BAILLON (pouvoir à B. LACOMBRE), V. BENLALLI

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 28 MAI 2013

Néant.

FINANCES ET GESTION

Budget communal

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative consistant à déplacer 7 000 € du compte de dépenses imprévues au compte de dépenses d'investissement de voirie.

Document unique

Le conseil entérine à l'unanimité la proposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour réaliser au prix total de 388 € le document unique de suivi des conditions de travail du personnel communal imposé par le décret du 5 novembre 2001, incluant les 4 rubriques suivantes : recensement des tâches et des difficultés y afférentes, évolution et hiérarchisation des risques, mesures de protection réglementaires et de bonne pratique, planification et suivi dans le cadre du budget communal. Détail de la dépense : honoraires : 292 €, frais de déplacement : 2 x 48 €.

Adhésion S.P.A.

Suite aux propositions de la S.P.A. de Chagny, le conseil délibère en faveur de la formule la plus simple, tarifée à 0,35 € par an et par habitant, qui inclut la prise en charge des animaux errants mais laisse à la charge de la commune ou des services de sécurité le transport jusqu'à Chagny.

URBANISME ET TRAVAUX

Travaux de la mairie

Les travaux se sont déplacés comme prévu à l'étage, avec le début du cloisonnement.

Voirie

Le conseil retient l'offre de la société ROUGEOT de 64.517 € H.T. incluant la réfection en béton bitumineux de la rue aux Loups, d'un tronçon du chemin des Landes, de la cour du centre de loisirs, ainsi que deux purges localisées le long du chemin des Gouttières. Ce programme sera complété par des busages de fossé partagés entre les entreprises HUMBERT pour 64.602,00 € H.T. (rue Jean-Baptiste Cautin) et CAUVARD pour 7.506,58 € H.T. (rues du Parc et de l'Epervière).

La société Marquage de Bourgogne réalisera en juillet la réfection des lignes centrales des pénétrantes, en continu sur toute la longueur soit toute la zone agglomérée. Les autres marquages seront faits à la rentrée.

Un panneau de voie sans issue sera installé à l'entrée du chemin Augustin Joly.

Eclairage public

Le conseil accepte l'offre du SYDESL relative au remplacement de 23 lampes à vapeur de mercure par des lampes au sodium haute pression, moyennant une participation communale de 4.500 €. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de remplacement systématique des lampes à vapeur de mercure, qui s'achèvera en 2015.

Les derniers relevés d'EDF montrent une forte chute de la dépense d'électricité pour l'éclairage public, qui sera complétée par une baisse des abonnements permise par le meilleur rendement des lampes au sodium.

P.L.U.

Après lecture du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le conseil demande plus de précision dans les formulations ainsi que le choix de 9 hectares pour la surface constructible affectée au logement. Après validation lors du prochain conseil, la réunion publique pourra avoir lieu après un délai de deux mois, soit dans le courant de l'automne.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Ecole

Le conseil d'école de juin a permis de recenser 206 élèves pour la rentrée de septembre. Il s'agissait du dernier conseil pour Brigitte PRUDHON, qui a fait valoir ses droits à la retraite après une carrière bien remplie et qui sera remplacée en septembre par Mme Bernadette LENOTRE.

Restaurant scolaire

Le conseil entérine à l'unanimité le choix, à l'issue d'une procédure adaptée de marché public, de la société Bourgogne Repas qui assurera moyennant le prix unitaire de 2,57 € H.T. la fourniture au restaurant scolaire des repas en liaison froide pour l'année scolaire 2013-2014.

Télécommunications

La réunion du 20 juin avec M. Bernard TESSIER, adjoint de la directrice régionale d'Orange, s'est avérée tout aussi décevante que la réponse écrite de cette dernière. Bernard LACOMBRE concentre désormais ses efforts en direction du conseil général pour faire reconnaître l'état de zone blanche en téléphonie mobile, qui permettrait de solutionner ce point parmi les plus pénalisants. Pour Internet, il faudra revoir le dossier dans le cadre de l'intercommunalité.

Fêtes et cérémonies

La fête de la musique du 21 juin s'est bien passée, avec l'animation appréciée des Tontons Bringueurs. La fête nationale sera célébrée le samedi 13 juillet dans et autour de la salle Alain Carillon, avec reconduction de la formule de buvette-restauration rapide de l'an dernier.

Bulletin municipal

La diffusion est prévue pendant le premier week-end de juillet.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Forêt communale

Les 92 m³ de fûts de chênes issus de la parcelle 11 des Trembleaux ont été vendus au prix de 7.930 €, soit au prix unitaire de 86,20 € par m³.

La commande annuelle de bois décheté est en cours de préparation par l'O.N.F.

Le financement de la voie forestière renforcée qui desservira le secteur des Queurles à partir du chemin de la Mailleroye est bouclé. Après subvention, la commune participera à la dépense à hauteur d'environ 15.000 €. Les travaux seront réalisés en 2014.

L'entreprise MARET de Vignoles est consultée pour nettoyer par broyage 13 600 m de voies forestières.

Déchets ménagers

Lors de la réunion du 19 juin du SIRTOM de Chagny, il a été fait état d'une baisse de la collecte de déchets dans les communes de 344 kg en 2009 à 306 kg par an et par habitant en 2012. Les ordures ménagères brutes, qui représentent 70 % des apports, ont reculé de 14 % et les recyclables ont augmenté de 10 % (-0,3 % pour le verre en léger recul du fait d'une évolution des emballages et + 10 % pour les journaux, revues et magazines). Le meilleur tri se traduit par des apports en déchèteries en hausse, mais globalement la production totale de déchets s'est réduite de 2 %.

Prix de l'eau

Bernard LACOMBRE communique au conseil l'information annuelle obligatoire sur le prix de l'eau et de l'assainissement sur la base de la consommation annuelle type de 120 m³.

Facturation type pour 120 m ³	Eau (TVA à 5,5 %)		Assainisst (TVA à 7 %)	
	Prix unitaire	Année	Prix unitaire	Année
Abonnement part LDE		37,54		32,00
Consommation part LDE	0,5135 pour 100 m ³ puis 0,5564	62,48	0,40	48,00
Abonnement syndicat Basse-Dheune		34,78	commune	40,00
Conso part syndicat ou commune	0,3952 pour 100 m ³ puis 0,4347	48,21	0,50	60,00
Agence de l'eau	0,1006	12,07	0,28 + 0,15	51,60
Total annuel H.T.		195,08		233,60
Total annuel T.T.C.		205,81		247,31
N.B. : la redevance d'assainissement à l'agence de l'eau comprend une part de 0,28 €/m ³ à TVA de 5,5 %				

Soit 1,72€ le m³ d'eau au robinet et 2,06€ le m³ d'eau rejetée à l'assainissement.

On notera que l'assainissement représente 55 % de la facture totale LDE de 453,12 € et l'eau 45 %.